

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 27 MARS 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 27 mars 2024*

Aujourd'hui, à quinze heures trente, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 41 Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.